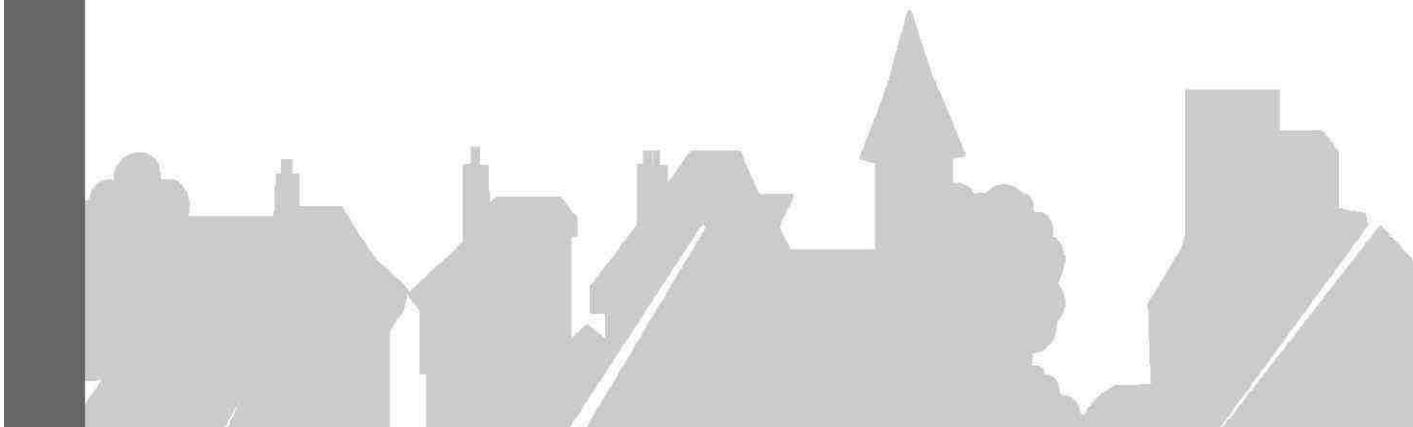




Communauté de l'Agglomération Belfortaine  
Hôtel de Ville de Belfort et de la communauté d'agglomération  
Place d'Armes - 90020 BELFORT cedex  
Tél. 03 84 54 24 24 - Fax. 03 84 21 71 71 - [www.agglo-belfort.fr](http://www.agglo-belfort.fr)

## Rapport annuel Année 2016

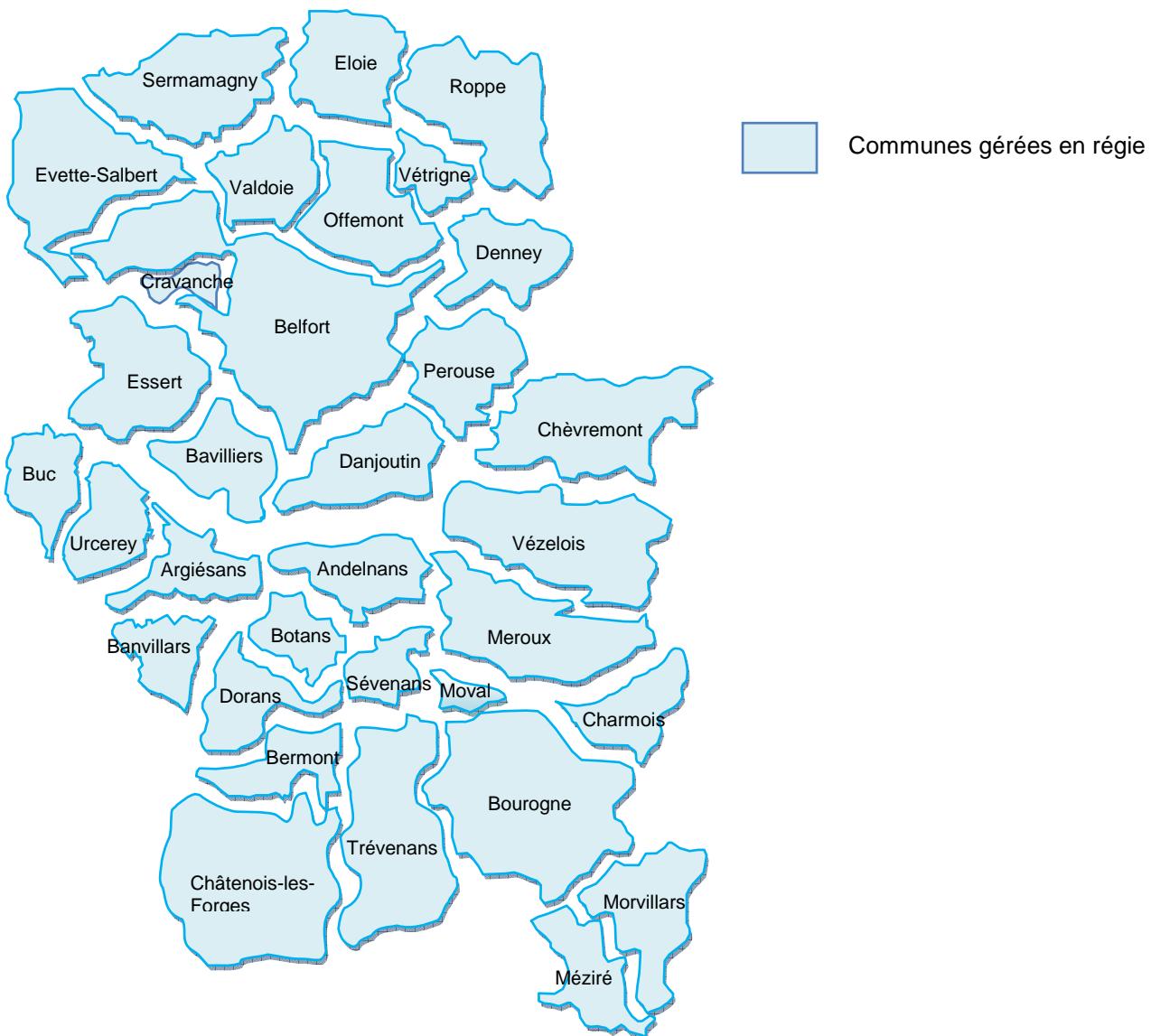
### Sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement



## I - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

### I.1 – Mode d'exploitation du service sur les 33 communes de la C.A.B.

Au 31 Décembre 2016, le service de l'assainissement fonctionnait en régie sur les 33 communes du périmètre de la CAB.



## I.2 – Les moyens humains du service en 2016

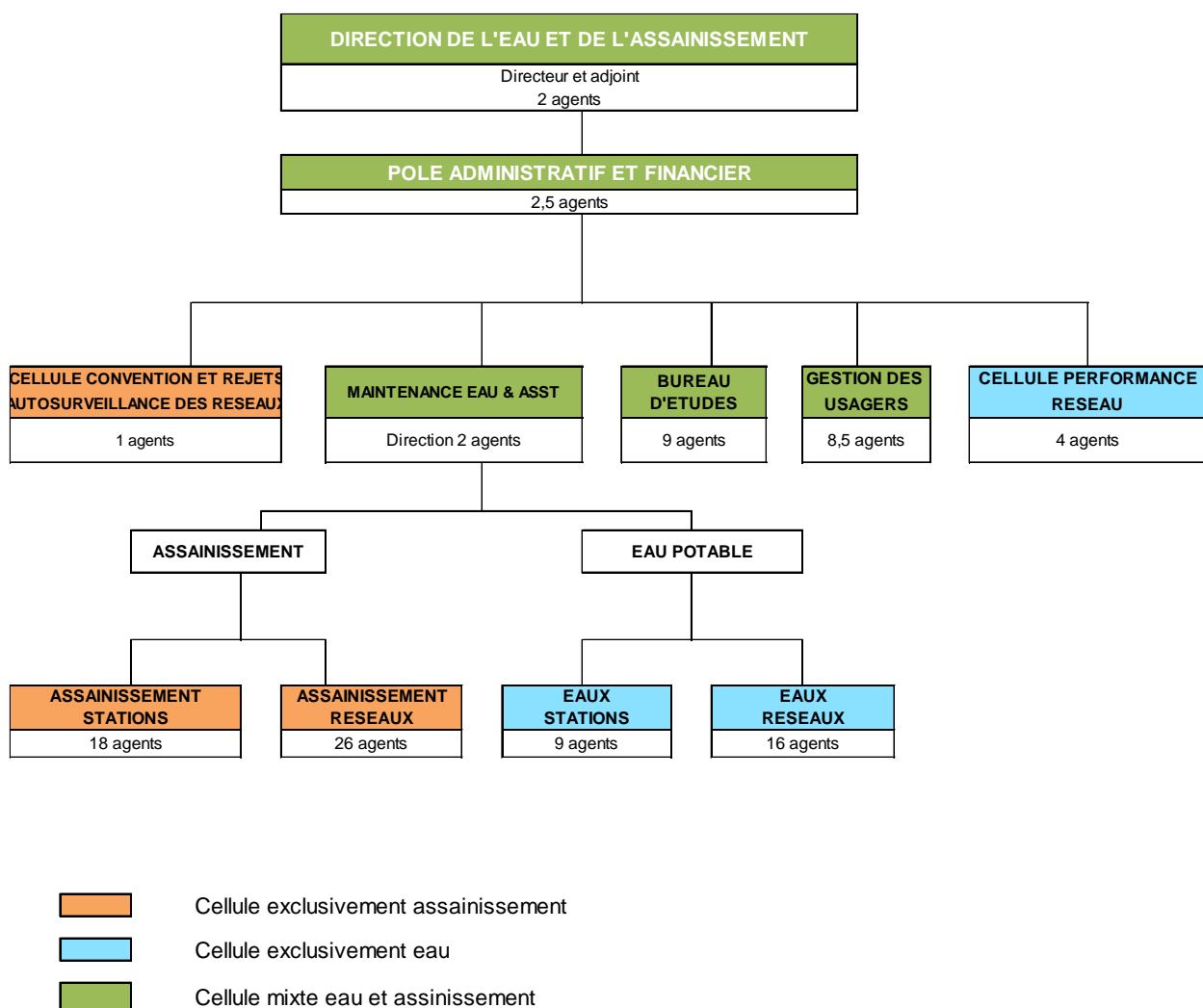
Intégrés à la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (D.E.A.), les Services de l'eau potable et de l'assainissement de la C.A.B. sont répartis en 3 services :

- Le **bureau d'études** gère les projets (travaux neufs, réhabilitations importantes...) et intervient également dans ce cadre pour le service des déchets ménagers.
- Le **service maintenance** exploite et entretient les équipements : usines et réseaux.
- Le **service gestion des usagers** assure les relations avec l'usager, suivi de son dossier, relève des compteurs et facturation.

Avec aussi :

- Une **cellule « performance Réseau »** a été identifiée pour accentuer le suivi en matière de rendement du réseau, recherche de fuite, etc...
- Un **pôle administratif et financier** a été créé afin de centraliser l'ensemble des factures de la direction et de rationaliser les tâches. Cela permet également un traitement global et homogène des budgets.

Au 31 Décembre 2016, la D.E.A. comptait 98 agents.



### I.3 – Moyens matériels du service

Le service de l'assainissement assure la maîtrise d'œuvre des travaux, l'entretien des réseaux et l'exploitation des stations de dépollution des eaux usées.

Les travaux de renouvellement et d'extension des réseaux de collecte sont assurés par des entreprises spécialisées, après consultation.

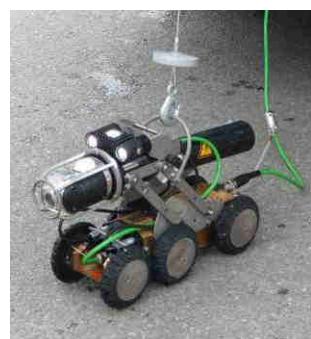
Pour assurer ses missions, le service est doté de moyens matériels comprenant notamment :

- 2 véhicules hydrocureurs 32 tonnes cuve inox pour le curage des réseaux,
- 1 véhicule hydrocureur de 26 tonnes cuve inox à recyclage d'eau. Ce véhicule est principalement utilisé pour le curage des grands collecteurs,
- 2 véhicule hydrocureur de 19 tonnes destiné à l'entretien des réseaux, bouches sous trottoirs et grilles,
- 2 poids-lourds de 26 tonnes porte-benne/porte-cuve,
- 2 cuves sur berce pour l'aspiration des boues liquides et leur transport jusqu'à la STEP de Belfort ou elles sont traitées ; des bennes type Ampliroll à boues, à sables et à déchets,
- 1 camion plateau de 3,5 tonnes pour le transport des matériels et la dératification des réseaux,



- 1 fourgon équipé d'un ensemble caméra pour l'exploration des réseaux et des branchements,
- 1 fourgon équipé d'un ensemble caméra pour l'exploration des réseaux et des branchements,
- 3 fourgons pour le transport des équipes et du matériel,

- 10 fourgonnettes,
- 1 chariot élévateur type Maniscopic,
- des véhicules légers,
- des nettoyeurs haute pression à eau chaude et froide, à moteur électrique ou thermique, portables ou montés sur châssis remorque,
- un atelier disposant d'un outillage complet de maintenance...



## II - LES INDICATEURS TECHNIQUES

### II.1 – Systèmes de collecte

#### II.1.1 – Ouvrages

Le réseau de collecte est constitué des ouvrages suivants :

- collecteurs principaux d'une longueur totale de 687 km répartis ainsi :
  - ↳ 163 km de réseaux unitaires,
  - ↳ 279 km de réseaux séparatifs d'eaux usées,
  - ↳ 245 km d'égouts pluviaux,
- 17 000 branchements unitaires,
- plus de 10 000 regards d'égouts,
- plus de 5 300 bouches sous trottoirs et grilles avaloirs.



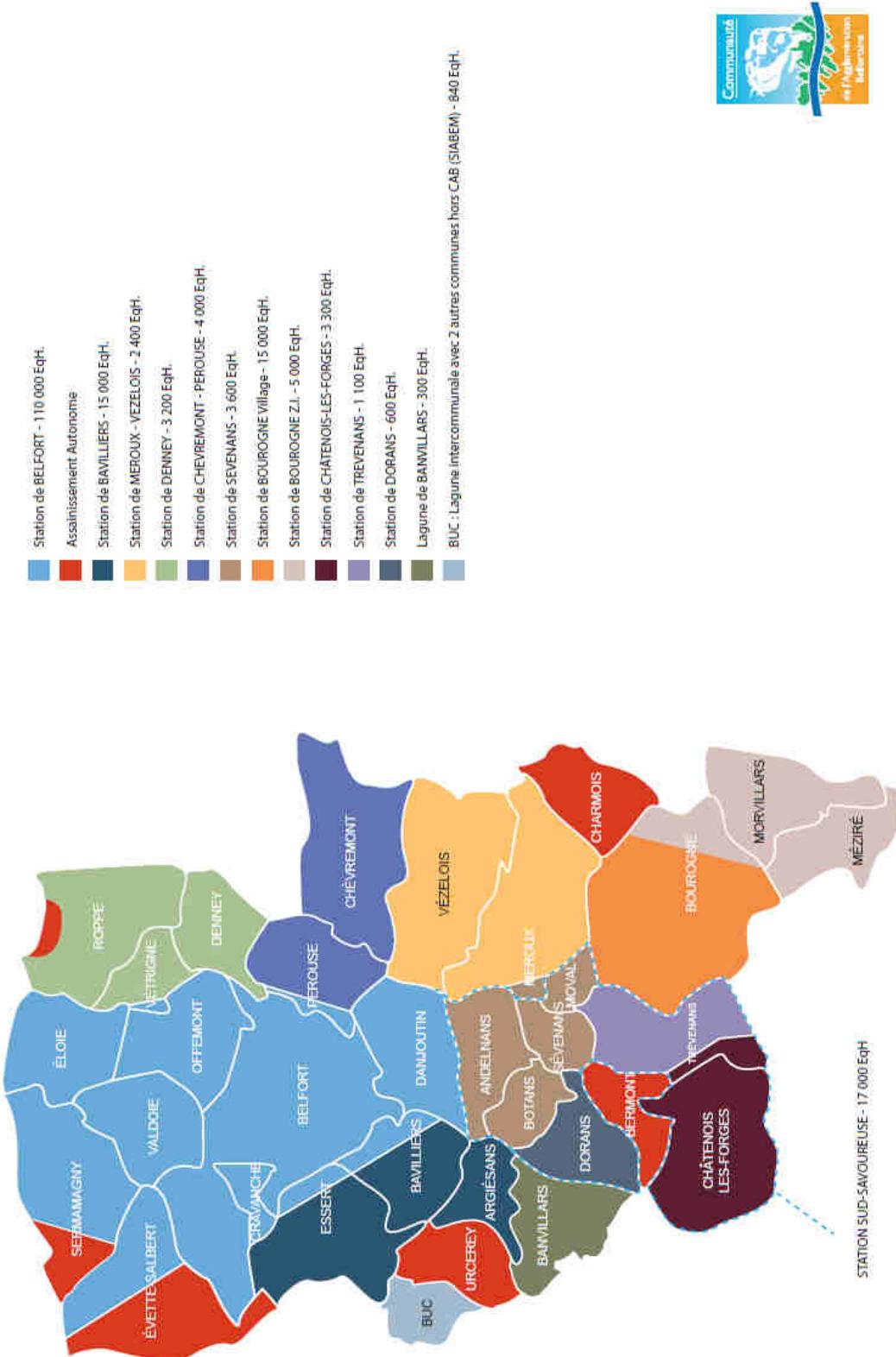
Le système de collecte est également pourvu des ouvrages techniques suivants :

- 56 postes de refoulement,
- 104 déversoirs d'orage sur réseau unitaire,
- 8 bassins d'orages unitaires,
- 51 bassins de rétention des eaux pluviales.

#### II.1.2 – Fossés

La C.A.B. entretient environ 31 km de fossés communaux. Elle en a curé 5,9 km et mis en place 63 têtes d'aqueducs en 2016 dans le cadre de sa campagne triennale.

## TRAITEMENT DES EAUX USÉES SUR LES 33 COMMUNES DE LA CAB



## II.2 – Systèmes épuratoires

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la C.A.B. disposait de 11 sites épuratoires : 10 stations de dépollution et 1 lagune de traitement. Tous les sites sont exploités en régie directe.

Les caractéristiques techniques des sites épuratoires de la C.A.B. sont indiquées ci-après.

La station de dépollution de Sevenans a été définitivement arrêtée le 08/08/2016. Les effluents des communes d'Andelnans, Dorans, Sevenans et Moval qui étaient traités par cette STEP ont été renvoyés sur la nouvelle STEP Sud Savoureuse de Trévenans.

### II.2.1 – Cas des agglomérations d'assainissement produisant plus de 120 kg/jour de charge polluante

#### a) Station de BELFORT

##### Caractéristiques :



<b>Pollution admissible (kg de DBO<sub>5</sub>/jour)</b>	<b>6 270</b>
<b>Charge brute de pollution organique maxi reçue en 2015 : moyenne de la semaine la plus chargée en kg de DBO<sub>5</sub> / jour<sup>(1)</sup></b>	<b>5 790</b>
<b>Capacité (EH)<sup>(2)</sup></b>	<b>110 000</b>
<b>Estimation habitants raccordés</b>	<b>69 867</b>
<b>Pollution moyenne reçue (EH)<sup>(2)</sup></b>	<b>45 475</b>

(1) la charge brute de pollution organique indiquée dans le tableau est calculée selon le décret 94-469 du 3 juin 1994.

(2) la capacité s'exprime en Équivalent-Habitant (E.H.).

Durant l'année 2016, la station a fonctionné à 88 % de sa capacité nominale en période de pointe (moyenne sur la semaine la plus chargée) et à 41 % de celle-ci en moyenne annuelle.

Sur le secteur desservi par la STEP de Belfort, la population est raccordée au réseau d'assainissement à 98,3 %.

### Évaluation des charges brutes et des volumes à traiter :

Le débit nominal de la station est de 2 600 m<sup>3</sup>/h.

Au-delà le débit excédentaire surverse par le canal « bassin d'orage » pour y être stocké. Lorsque ce dernier est rempli, les effluents surversent par le by-pass bassin d'orage.

La charge hydraulique acceptée à l'entrée de la station (tous ouvrages confondus) s'élève à 19 800 m<sup>3</sup>/h. Au-delà de ce débit caractéristique, le by-pass général situé en amont de la station entre en action.

### Prise en compte de la pluviométrie

Les débits moyens journaliers pris en compte dans le dimensionnement de la station sont de 25 000 m<sup>3</sup> en période sèche et d'environ 60 000 m<sup>3</sup> en période de pluie. Ceci représente une prise en charge d'un volume journalier d'eaux pluviales traitées de 35 000 m<sup>3</sup>/jour.

### Évaluation des charges brutes et des volumes traités :

Le bilan de l'année 2016 donne les résultats indiqués dans le tableau ci-dessous :

	Charge brute et volumes à traiter					
	mini		maxi		moyenne	
	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Débits en m <sup>3</sup> /j	8 192	8 384	50 336	51 248	22 197	23 895
DBO <sub>5</sub> en kg/j	224	497	7 394	10 981	2 993	2 729
DCO en kg/j	2 411	1 405	14 977	23 302	6 599	5 931
MES en kg/j	502	225	8 131	9 107	3 218	3 018
NGL en kg/j	421	245	1 122	1 225	779	683
PT en kg/j	44	24	140	161	91	75

DBO<sub>5</sub> : Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours

DCO : Demande Chimique en Oxygène

MES : Matières En Suspension

NGL : Azote Global

PT : Phosphore Total

### Capacité et rendement effectif du système d'assainissement :

Les concentrations moyennes et les rendements effectifs constatés en 2016 en sortie d'ouvrage sont les suivants :

	Norme en mg/l	concentration moyenne des rejets en mg/l		rendement épuratoire moyen en %	
		2015	2016	2015	2016
DBO <sub>5</sub>	30,0	3,3	2,7	97,9	97,8
DCO	90,0	18,1	14,3	94,4	94,6
MES	30,0	4,3	4,0	97,2	97,1
NGL	(1) 10	8,3	6,4	78,7	78,0
PT	(1) (2) 1	0,5	0,3	88,8	92,0

(1) en moyenne annuelle

(2) ou 80% d'élimination sur 24 H

Les normes de rejets de la station sont réglementées par l'arrêté ministériel du 21/07/2015 et l'arrêté préfectoral du 09/01/2001.

L'objectif de qualité du milieu récepteur, défini par l'arrêté préfectoral du 3 mars 1987, se situe au niveau 2 (qualité moyenne) pour le tronçon de La Savoureuse situé à l'aval de l'exutoire de la station d'épuration de BELFORT.

Pour l'année 2016, les résultats des analyses du milieu récepteur en amont et en aval du point de rejet de la station sont les suivants :

Norme qualité 2	Concentration annuelle moyenne					
	2015			2016		
	amont	aval	écart	amont	aval	écart
<b>DBO<sub>5</sub> en mg/l</b>	<10	2,1	2,4	0,3	2,5	2,5
<b>DCO en mg/l</b>	<40	10,2	12,3	2,1	10,5	10,9
<b>MES en mg/l</b>	<30	6,4	5,7	-0,7	9,0	8,3
<b>NH3 en mg/l</b>	<2	0,2	1,3	1,1	0,1	0,6
<b>PT en mg/l</b>	<3	0,1	0,2	0,1	0,3	0,0

#### Évolution du taux de dépollution :

Le niveau de traitement de la station de dépollution de BELFORT permet à La Savoureuse de respecter l'objectif de qualité 2 en aval du rejet de la STEP.

#### Réseau d'assainissement :

Depuis 2011, les réseaux de l'agglomération d'assainissement de BELFORT sont suivis dans le cadre de l'autosurveillance des réseaux (arrêté du 22 juin 2007). Ils sont équipés à ce titre de 23 points de mesure de débit installés dans les déversoirs et aux nœuds principaux de réseaux. Ces équipements sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 21/07/2015 et permettent de surveiller :

- les débits surversés des 9 déversoirs soumis à l'autosurveillance des DO > 600 kg/j DB05
- les débits surversés des 4 déversoirs soumis à l'autosurveillance des DO > 120 kg/j DB05
- les débits conservés transitent par des noeuds principaux de réseaux.

Les réseaux sont réhabilités en fonction de leur vétusté et des plannings de rénovation des voiries.

#### **b) Autres stations traitant plus de 120 kg / jour de charge polluante**

Les principales caractéristiques physiques et de fonctionnement de ces stations sont résumées dans le tableau ci-après :

STATIONS TRAITANT PLUS 120 KG/JOUR DE POLLUTION		BOUROGNE ZI	CHATENOIS LES FORGES	CHEVREMONT / PEROUSE	ESSERT / BAVILLIERS	DENNEY	SEVENANS (2)	VEZEOIS / MEROUX	SUD SAVOUREUSE
Caractéristiques	Estimation nombre habitants raccordés	2 728	3 046	2 659	7 897	2 237	2 685	1 744	3 624
	capacité pratique en équivalent habitants	5 000	3 300	4 000	15 000	3 200	3 600	2 400	17 000
	DBO <sub>5</sub> admissible en kg / jour	300	200	240	900	192	216	144	1 020
Débit nominal	en m <sup>3</sup> / jour	790	500	720	3 000	1 800	1 920		5 760
Débit moyen traité	en m <sup>3</sup> / jour	871	767	812	2 426	527	929	414	980
Débit maxi traité	en m <sup>3</sup> / jour	1 739	1 831	2 744	9 168	1 579	1 521	929	4 500
DBO <sub>5</sub>	Charge : moyenne de la semaine la plus chargée (en %)	78	66	66	81	58	132	54	36
	Charge : moyenne annuelle (en %)	36	27	42	46	32	65	37	16
	Charge : moyenne annuelle (kg / jour)	109,1	53,9	101,3	413,9	62,2	140,2	52,6	160,1
	Nombre annuel de NC / DA (1)	—	—	—	1 NCM 1 NC	1 NCM	—	—	—
	Rendement épuratoire moyen en %	98,3	92,4	98,5	98,4	98,2	97,7	97,8	98,6
DCO	Nombre annuel de NC / DA (1)	—	—	—	—	—	—	—	—
	Rendement épuratoire moyen en %	94,9	85,3	95,0	95,6	94,2	94,3	94,9	96,5
MES	Nombre annuel de NC / DA (1)	—	—	—	—	—	—	—	—
	Rendement épuratoire moyen en %	97,3	91,1	97,8	98,2	97,9	98,7	97,2	96,6
NGL	Nombre annuel de NC / DA (1)	—	—	—	—	—	—	—	—
	Rendement épuratoire moyen en %	89,7	57,2	85,6	84,4	80,6	77,0	90,3	90,4
PT	Nombre annuel de NC / DA (1)	—	—	—	—	—	—	—	—
	Rendement épuratoire moyen en %	96,3	57,8	93,4	93,7	60,8	59,0	95,3	91,0
NCM		—	—	—	—	—	—	—	—

(1) DA : dépassement autorisé  
 NC : non-conformité

NCM : non-conformité matérielle

(2) Jusqu'à l'arrêt de la STEP le 08/08/2016

REMARQUES :

La STEP Sud Savoureuse est opérationnelle depuis le 20 janvier 2015. A moyen terme, elle remplacera les STEP de Châtenois-les-Forges, Dorans, Sévenans et traitera par ailleurs les effluents du nouvel hôpital. A ce jour, elle se substitue déjà aux STEP de Trévenans (estimé : 847 habitants raccordés) qui a été arrêtée le 20 janvier 2015, et de Sévenans qui a été mise à l'arrêt le 08/08/2016.

Les stations Châtenois les Forges, Denney et Sévenans ne sont pas équipées pour traiter l'azote et le phosphore, ce qui explique les rendements épuratoires plus faibles sur ces 2 paramètres.

**II.2.2 – Cas des agglomérations d'assainissement produisant moins de 120 kg/jour de charge polluante**

DISPOSITIFS TRAITANT MOINS DE 120 KG/JOUR DE POLLUTION		Nombre habitants raccordés	Capacité théorique de l'ouvrage (Eq.H)	DBO5 admissible en kg/jour
STEP	BOUROGNE VILLAGE	1 240	2 000	120
	DORANS	609	600	36
LAGUNE	BANVILLARS	284	400	24

REMARQUE :Station de BOUROGNE-VILLAGE

Le quartier militaire des Fougerais est desservi par sa propre station de dépollution sur laquelle sont raccordés les occupants. La STEP de Bourogne-Village ne dessert donc que le centre de Bourogne.

**II.3. Boues de stations****II.3.1. Quantité**

La quantité totale de boues produites sur l'année 2016, s'élève à 1 324 tonnes de matières sèches hors réactif.

La station de traitement de Belfort a produit, à elle seule, plus de 83 % de ces boues.

La répartition (exprimée en tonnes de matière sèche hors réactif) est indiquée dans le tableau ci-dessous :

STEP	Quantité (Kg MS)	% du tonnage total
BAVILLIERS	52 501	4,0
BELFORT	1 107 847	83,5
BOUROGNE Village	14 119	1,1
BOUROGNE ZI	25 511	1,9
CHATENOIS LES FORGES	14 070	1,1
CHÈVREMONT-PÉROUSE	19 166	1,4
DENNEY	21 022	1,6
DORANS	3 045	0,2
SEVENANS	18 141 (jusqu'à l'arrêt)	1,4
SUD SAVOUREUSE	31 207	2,4
VEZEOIS-MEROUX	17 982	1,4
<b>TOTAL</b>	<b>1 324 610</b>	<b>100,00</b>

#### II.4 – Volumes facturés

Pour l'année 2016, **4 139 001 m<sup>3</sup>** ont été facturés en assainissement pour **10,5 millions de m<sup>3</sup>** d'effluents traités ; la différence étant constituée par le volume d'eaux pluviales.

## II.6 – Nombre d'abonnés assainissement collectif

Commune	Abonnés (service de l'assainissement collectif)
ANDELNANS	578
ARGIÉSANS	185
BANVILLARS	124
BAVILLIERS	1 447
BELFORT	8 596
BERMONT	0
BOTANS	127
BOUROGNE	547
BUC	127
CHARMOIS	0
CHATENOIS LES FORGES	1 207
CHÈVREMONT	545
CRAVANCHE	668
DANJOUTIN	1 174
DENNEY	326
DORANS	318
ÉLOIE	374
ESSERT	1 268
ÉVETTE SALBERT	476
MEROUX	360
MÉZIRÉ	580
MORVILLARS	478
MOVAL	174
OFFEMONT	1 470
PEROUSE	431
ROPPE	429
SERMAMAGNY	371
SEVENANS	202
TREVENANS	529
URCEREY	0
VALDOIE	1 662
VETRIGNE	256
VÉZEOIS	406
<b>TOTAL</b>	<b>25 436</b>

## **II.7 – Autorisations de déversement**

Le déversement d'eaux usées non domestiques dans le réseau d'assainissement doit être autorisé par la collectivité.

Des courriers, accompagnés de questionnaires, ont été envoyés aux entreprises cibles, qui sont définies par les activités de :

- commerces et réparations automobiles (CRA),
- transport,
- industries (mécaniques, chimiques, agroalimentaires,..),
- traitement du bois,
- BTP,
- santé et soins,
- imprimerie,
- assimilés domestiques.

Des audits sur terrain des entreprises s'ajoutent à l'envoi des questionnaires d'enquête, le processus se terminant par la délivrance d'une autorisation de déversement dans le réseau de la C.A.B. pour les entreprises rejetant des eaux usées non domestiques.

A ce jour, 1 020 courriers de sensibilisation et de présentation de l'opération ont été envoyés aux entreprises du territoire.

339 visites en entreprises ont été effectuées. Suite à ces diagnostics :

- 149 demandes de mise en conformité ont été émises,
- 286 constats de non rejet ont été envoyés,
- 77 autorisations de déversement ont été délivrées.

## **II.8 Assainissement non collectif**

Au total, environ 98 % de la population est raccordée aux dispositifs d'assainissement collectif.

Toutefois, les communes de Bermont, Charmois, Urcerey et d'autres secteurs situés essentiellement sur la commune d'Evette-Salbert, ainsi que quelques immeubles isolés sur les autres communes sont traités en assainissement non collectif.

A terme, environ 1 055 dispositifs d'ANC devraient rester en service, assurant l'épuration des effluents d'environ 3 600 habitants.

En 2016, ce service a procédé à :

- 10 contrôles-diagnostic de l'existant,
- 26 contrôles de bonne exécution d'installations neuves d'assainissement non collectif (conception d'implantation et réalisation des travaux),
- à l'instruction de 5 documents d'urbanisme (permis d'aménager)

Le service a, par ailleurs, conseillé et contrôlé 12 opérations de réhabilitation et procédé à 45 vidanges et entretiens d'installations d'ANC.

Son règlement a été adopté par le Conseil Communautaire le 9 octobre 2008 et révisé par le Conseil Communautaire le 10 février 2011 puis le 25 juin 2015.

### **III – LES INDICATEURS FINANCIERS**

#### **III.1 – Prix de l'assainissement**

La tarification et ses modalités en vigueur sur la C.A.B. sont conformes à la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et milieux aquatiques.

La C.A.B. pratique une tarification binôme à l'instar d'une grande majorité des collectivités gestionnaires de service public de distribution d'eau potable.

Les tarifs 2016 de l'eau et de l'assainissement ont été adoptés lors de la délibération du Conseil Communautaire n° 16-41 du 24 mars 2016. Ils ont été reconduits de manière identique à 2015.

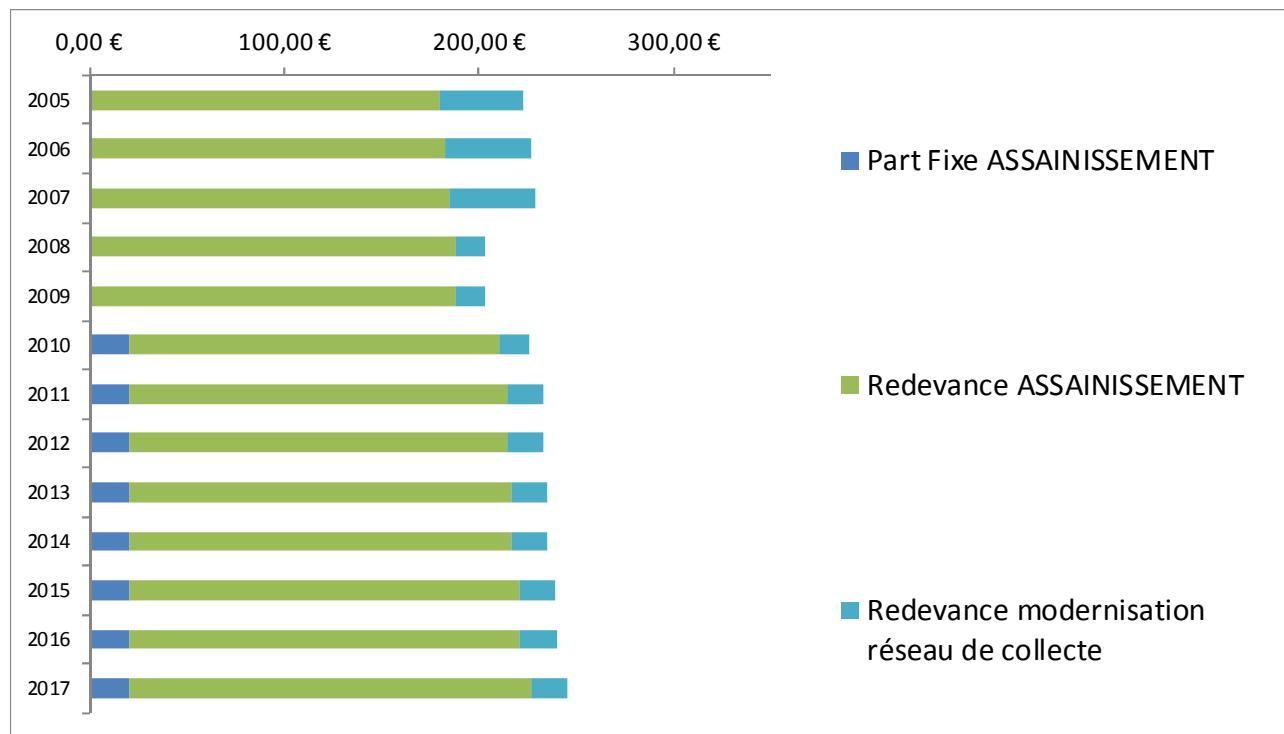
En 2016, le tarif de l'assainissement est composé d'une part variable proportionnelle à la quantité d'eau potable consommée et d'une part fixe destinée à couvrir les frais constants.

#### **III.1.1 – Assainissement collectif**

Le montant de la redevance d'assainissement en 2016 est de 1,67197 € HT par m<sup>3</sup> d'eau distribuée. Cette redevance n'est pas assujettie à la TVA.

L'évolution du montant de la redevance d'assainissement figure dans le tableau et le graphe ci-après.

	Exercice 2010	Exercice 2011	Exercice 2012	Exercice 2013	Exercice 2014	Exercice 2015	Exercice 2016
Redevance d'assainissement	1,58338	1,62296	1,62296	1,63919	1,63919	1,67197	1,67197
Part fixe HT	20€ / an	20€/an	20€/an	20 €/an	20 €/an	20 €/an	20 €/an
<b>TAXES</b>							
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	0,13	0,15	0,15	0,15	0,15	0,155	0,16
<b>TOTAL TTC ASSAINISSEMENT (€/m<sup>3</sup> - Hors part fixe)</b>	<b>1,71</b>	<b>1,77</b>	<b>1,77</b>	<b>1,79</b>	<b>1,79</b>	<b>1,83</b>	<b>1,83</b>



Les redevances "prélèvement", "pollution domestique" et "modernisation des réseaux de collecte" sont payées par les collectivités, et répercutées sur les usagers, pour les quantités d'eau prélevées dans le milieu naturel et la pollution rejetée. Ces redevances, contrepartie de la dégradation du milieu naturel, sont redistribuées sous forme d'aide aux efforts d'épuration et de collecte.

Ces redevances sont gérées par les Agences de l'Eau à l'échelle de six grands bassins hydrographiques. Ces agences en fixent les montants en fonction des circonstances locales et en redistribuent le produit dans le cadre de programmes pluriannuels fixés par leurs instances dirigeantes (Conseil d'Administration et Comité de Bassin) et approuvés par le Gouvernement.

La redevance modernisation des réseaux de collecte n'est pas soumise à la TVA.

### III.1.2 – Assainissement autonome

Prestation	Tarif 2015	Tarif 2016
Contrôle règlementaire obligatoire installation en service	75,37 €	75,75 €
Contrôle conception installation neuve	134,04 €	134,71 €
Contrat entretien (optionnel) <i>Assistance technique, vidange</i>	66,58 € à 148,66 € TTC	66,91 € à 149,40 € TTC

(1) : selon volume de la fosse toutes eaux

### III-2 – Facture type eau potable et assainissement

Le montant est calculé sur une consommation de référence définie par l'INSEE. La consommation de référence est celle d'un abonné domestique, habitant une résidence principale, ayant une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>.

Tarif 2016		
	Prix €/m <sup>3</sup>	Montant € pour 120 m <sup>3</sup>
<b>Consommation Eau Potable</b>	1,33169	<b>159,80</b>
<b>Redevance de prélèvement</b>	0,096	<b>11,52</b>
<b>Redevance pollution Agence de l'Eau</b>	0,29	<b>34,8</b>
<b>Coopération décentralisée</b>	0,00333	<b>0,3996</b>
<b>Part fixe *</b>		<b>31</b>
<b>T.V.A. (5,5%)</b>		<b>13,06</b>
<b>Total TTC eau potable</b>		<b>250,59</b>
<b>Modernisation réseaux de collecte – Agence de l'eau</b>	0,16	<b>19,20</b>
<b>Consommation assainissement</b>	1,67197	<b>200,64</b>
<b>Part fixe assainissement</b>		<b>20,00</b>
<b>Total TTC assainissement</b>		<b>239,84</b>
<b>TOTAL FACTURE (€ TTC)</b>		<b>490,42</b>

Les tarifs de la redevance d'assainissement collectifs 2017 ont fait l'objet d'une délibération de Grand Belfort Communauté d'Agglomération. Ces tarifs font l'objet d'une convergence tarifaire entre l'ex-CCTB et l'ex-CAB. Pour 2017 les tarifs assainissement seront les suivants :

COMMUNE	CAB (33 communes)	CCTB			
		CCTB (17 commune sur 20)	Bessoncourt	Phaffans	Fontaine
Abonnement assainissement	€ HT / an	<b>20,00</b>	<b>20,00</b>	<b>20,00</b>	<b>20,00</b>
Redevance assainissement € HT / m <sup>3</sup>	€ HT / m <sup>3</sup>	<b>1,7221</b>	<b>1,7221</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>
Redevance assainissement ENTREPRISE € HT / m <sup>3</sup>	€ HT / m <sup>3</sup>				<b>1,80</b>
Redevance Agence de l'Eau € HT / m <sup>3</sup>	€ HT / m <sup>3</sup>	<b>0,155</b>	<b>0,155</b>	<b>0,155</b>	<b>0,155</b>
Facture type Assainissement 120 m <sup>3</sup>		<b>245,26</b>	<b>245,26</b>	<b>278,60</b>	<b>278,60</b>
Facture type Tarif entreprise (120 m <sup>3</sup> )					<b>176,60</b>
					<b>254,60</b>

### **III.3 – Facturation et recouvrement de la redevance assainissement**

Ces prestations sont assurées par le service Gestion des usagers du Service des Eaux, le montant de la consommation assainissement étant directement proportionnel au nombre de m<sup>3</sup> d'eau potable distribués à l'usager ou prélevés par ce dernier sur une ressource privée.

### **III.4 - Gestion des réseaux**

Par délibérations en date des 26 septembre 1990 et 26 mai 2009, la C.A.B. s'est donnée la possibilité de majorer de 100 % le montant de la redevance d'assainissement aux abonnés qui ne réalisent pas, dans les délais prescrits par la réglementation, les travaux de mise en conformité de leurs installations d'évacuation des eaux usées et pluviales.

Les pouvoirs de police de la C.A.B. se trouvent donc renforcés et lui permettent aujourd'hui d'inciter fermement les contrevenants à se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

Rappelons enfin que les usagers disposent d'un délai de deux ans pour raccorder leur habitation au réseau public d'assainissement à compter de la mise en service de celui-ci.

NOTA : Le service "Conformité des branchements" a dans ses missions la charge de faire supprimer les fosses septiques encore en activité dans des secteurs desservis par le réseau collectif.

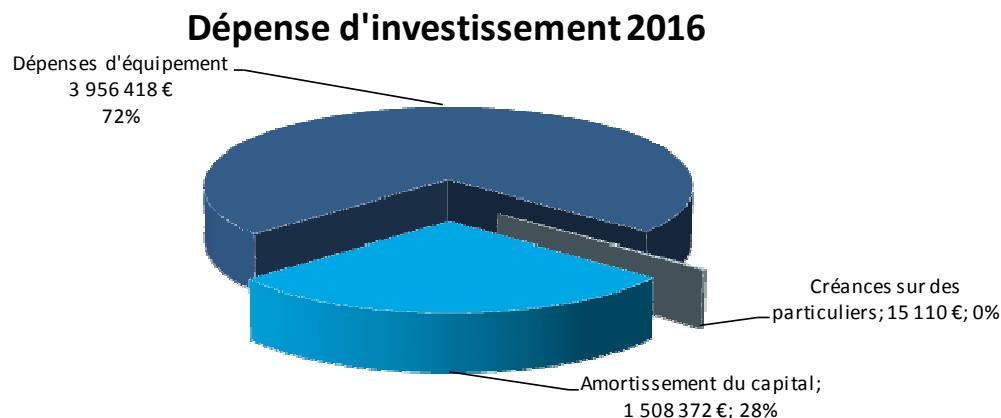
En 2016, 744 contrôles ont été effectués et environ 43 fosses supprimées.

### III.5 – Budget du Service de l'Assainissement

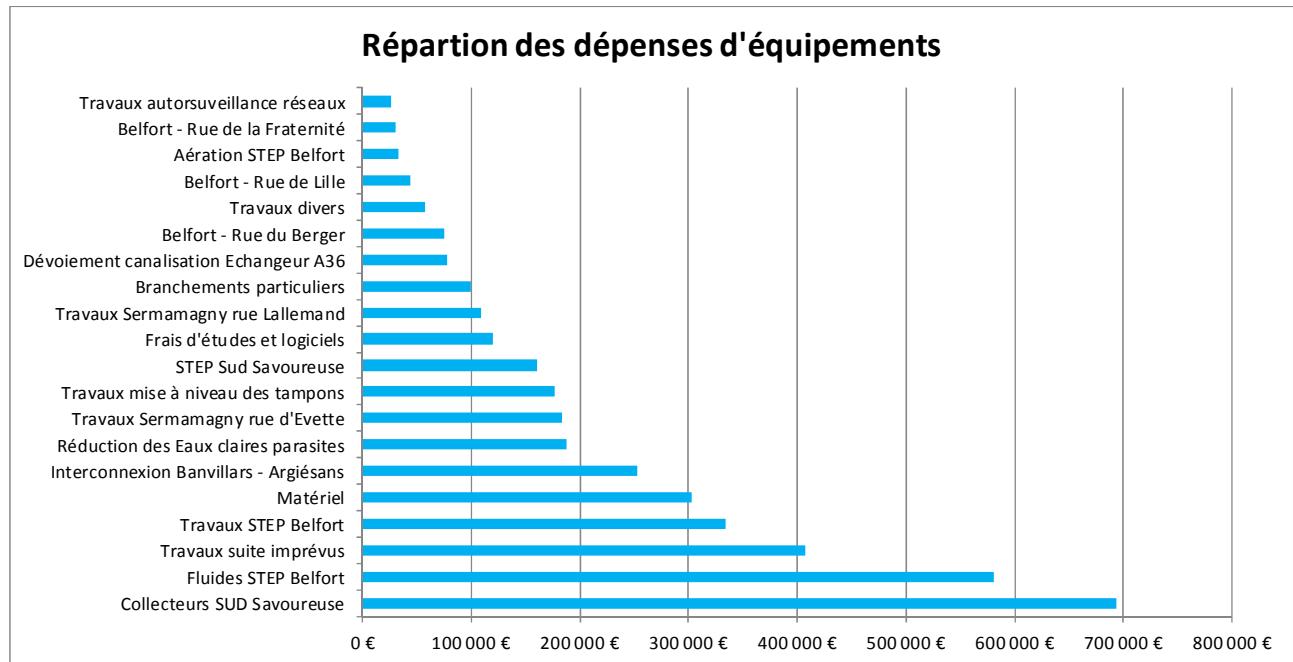
#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### Dépenses d'investissement 2016

Les dépenses d'investissement sont principalement constituées des dépenses d'équipement (72 %). Elles sont en hausses par rapport à 2015 (+787 K€). L'amortissement du capital de la dette es également en hausse (+74 K€)

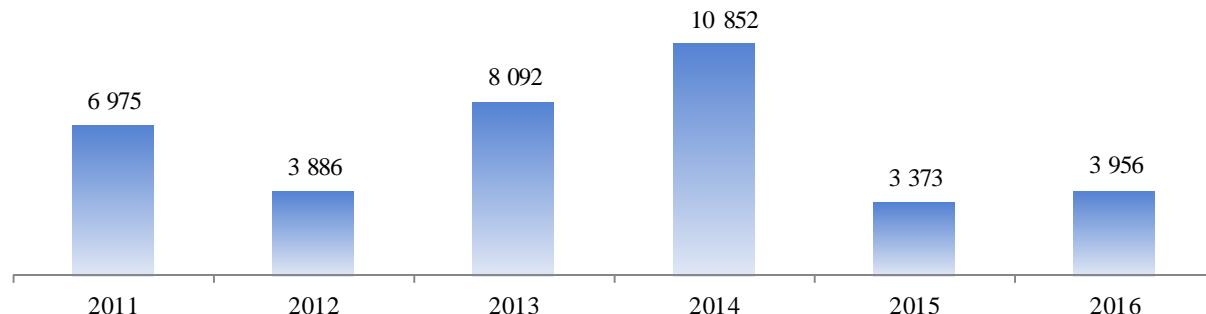


Les principales opérations du programme de travaux d'assainissement 2016 sont ventilées de la manière suivante :



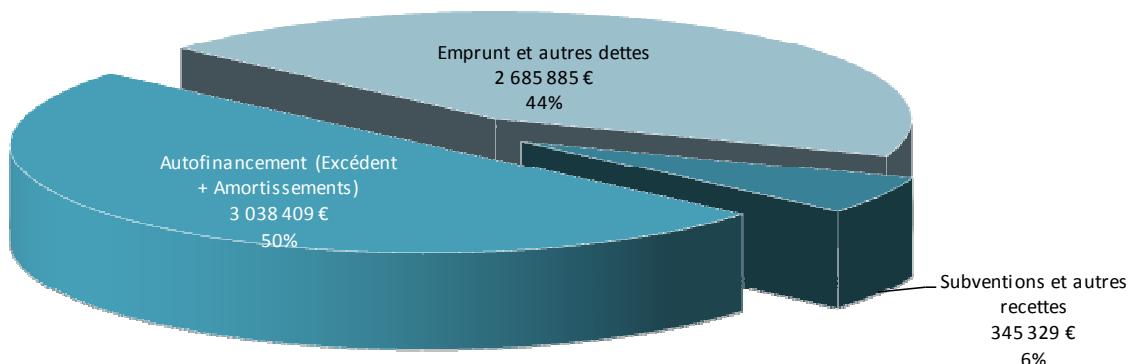
Les dépenses pour les travaux d'interconnexion sur le secteur Sud représentent 18% des dépenses totales d'investissement. Le matériel est le deuxième poste le plus important (15 %) sur lequel est acheté notamment des engins spécialisés, les tampons d'égouts...

## Évolution des dépenses d'équipement 2016 (en K€)



### Recettes d'investissement 2016

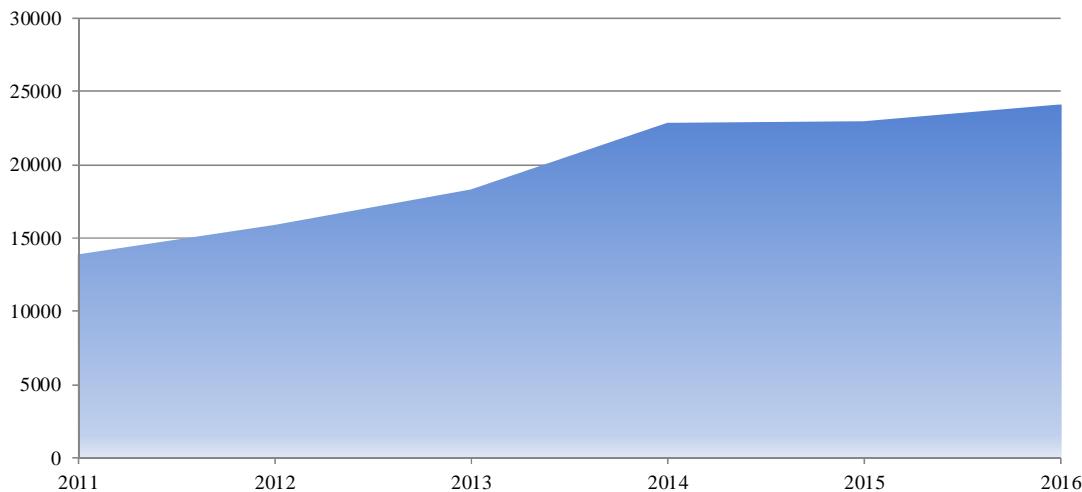
### Financement des investissements 2016



Le FCTVA et le montant des subventions constituent les recettes propres d'investissement. Cela représente 6 % des recettes le reste étant constitué par l'emprunt pour 44 % et par l'autofinancement pour 50 %.

Au 31/12/15, l'encours de la dette s'élève à 24 066 K€, ce qui correspond à une durée de désendettement de 12 années.

## Evolution de l'encours de la dette (en K€)

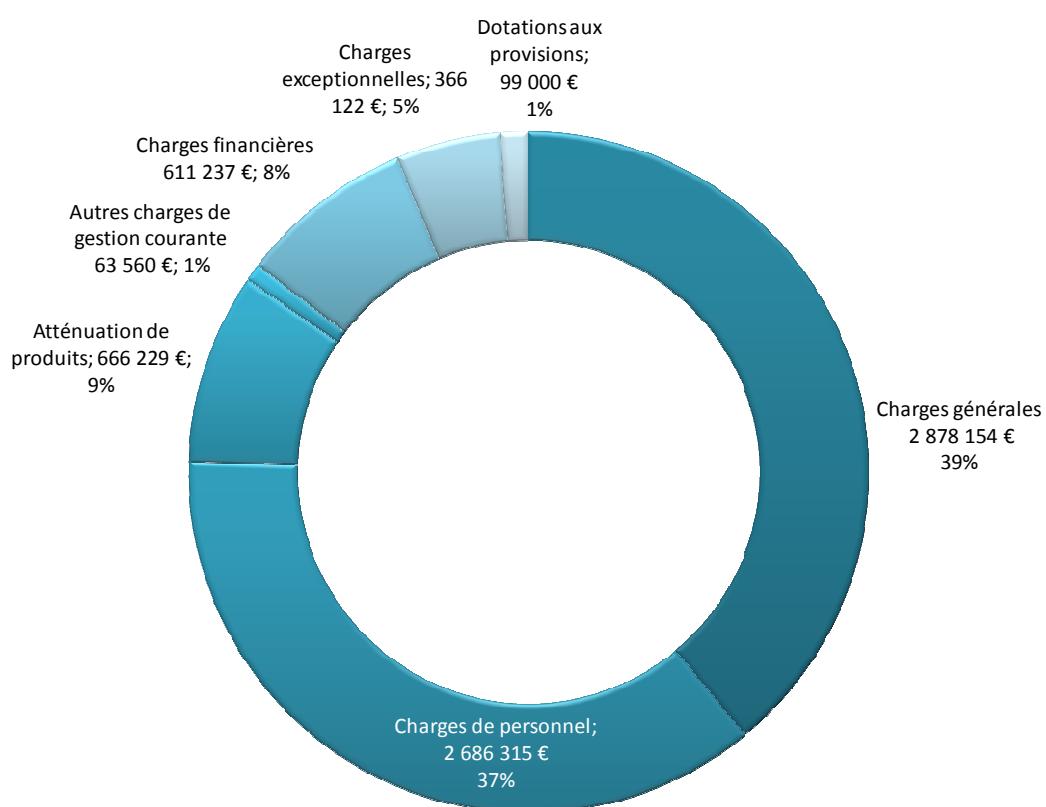


### SECTION DE FONCTIONNEMENT

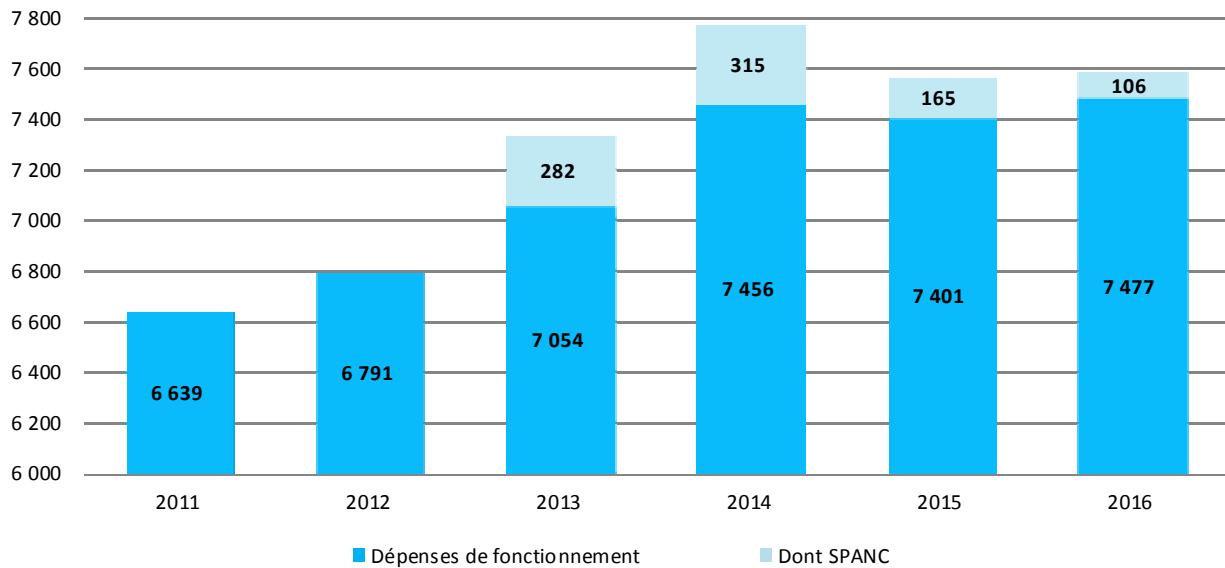
#### Dépenses de fonctionnement 2016

Les charges de fonctionnement connaissent, à périmètre constant, une hausse de 1.02%. Les charges de personnel diminuent (- 5.36 %). Les opérations liées aux réhabilitations dans le cadre du SPANC (en dépenses/recettes) sont intégrées à la section de fonctionnement, dans les charges générales. Pour le SPANC, le montant 2016 s'élève à 106 K€.

#### **Répartition des dépenses de fonctionnement 2016**



## Évolution des charges de fonctionnement en K€



Charges à caractère général	2015	2016	Evolution en volume	Évolution en %
<i>Transport et traitement des boues</i>	447 751 €	592 996 €	145 245 €	32,44%
<i>Participation au budget général</i>	702 288 €	675 884 €	-26 404 €	-3,76%
<i>Fluides</i>	804 365 €	753 757 €	-50 608 €	-6,29%
<i>Contrats de maintenance et de gérance</i>	8 223 €	47 248 €	39 025 €	474,61%
<i>Entretien des véhicules</i>	257 073 €	244 389 €	-12 684 €	-4,93%
<i>Produits de traitement</i>	113 827 €	135 571 €	21 744 €	19,10%
<i>Fournitures diverses</i>	113 827 €	94 973 €	-18 854 €	-16,56%
<i>Remboursement au services des eaux</i>	35 999 €	32 934 €	-3 066 €	-8,52%
<i>Charges diverses</i>	713 874 €	406 597 €	-307 278 €	-43,04%
<b>TOTAL</b>	<b>3 197 228 €</b>	<b>2 984 348 €</b>	<b>-212 880 €</b>	<b>-6,66%</b>
<b>chap 014</b>	<b>675 000 €</b>	<b>666 229 €</b>	<b>-8 771 €</b>	<b>-1,30%</b>
<b>Dont SPANC</b>	<b>164 914 €</b>	<b>106 194 €</b>	<b>-58 720 €</b>	<b>-35,61%</b>

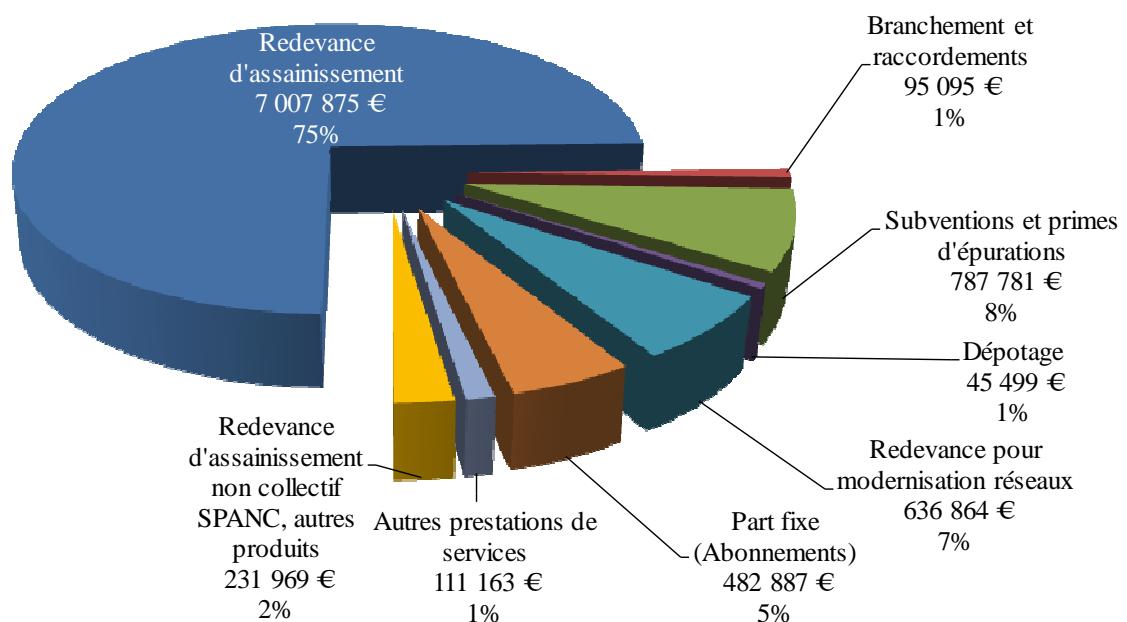
Les charges à caractère générales sont en baisse de -6,66 % par rapport à 2015.

## Recettes de fonctionnement 2016

La redevance d'assainissement liée au volume d'eau vendue reste la recette essentielle du budget de fonctionnement (75% du total des recettes), à laquelle s'ajoute la part fixe d'assainissement (abonnement) (5%).

Cette recette passe de 7 617 K€ en 2015 à 7 007 k€ en 2016, soit une diminution des recettes ; cette baisse s'explique d'une part par une année 2015 exceptionnelle et une année 2016 légèrement raccourcie en terme de période de facturation en raison de la les tarifs n'ont pas progressé en 2016.

**Répartition des recettes de fonctionnement 2016 hors SPANC**



Redevance d'assainissement	7 007 875 €
Branchement et raccordements	95 095 €
Subventions et primes d'épurations	787 781 €
Dépotage	45 499 €
Redevance pour modernisation réseaux	636 864 €
Part fixe (Abonnements)	482 887 €
Autres prestations de services	111 163 €
Redevance d'assainissement non collectif SPANC, autres produits	231 969 €
<b>Total</b>	<b>9 399 134,07 €</b>

RECAPITULATIF

	CA 2015	CA 2016	Évolution en €	Évolution en %
<b>Produits réels de fonctionnement</b>	<b>10 433 955</b>	<b>9 507 096</b>	<b>-926 859</b>	<b>-8,88%</b>
<b>Redevance assainissement collectif</b>	<b>7 617 578</b>	<b>7 007 875</b>	<b>-609 703</b>	<b>-8,00%</b>
Part fixe	503 545	482 887	-20 658	-4,10%
Autres recettes	1 620 915	1 379 470	-241 445	-14,90%
<i>Branchements, raccordements</i>	<i>117 688</i>	<i>95 095</i>	<i>-22 593</i>	<i>-19,20%</i>
<i>Dépotage</i>	<i>23 585</i>	<i>45 499</i>	<i>21 914</i>	<i>92,91%</i>
<i>Spanc</i>	<i>312 540</i>	<i>56 927</i>	<i>-255 612</i>	<i>-81,79%</i>
<i>Remboursement de frais de personnel</i>	<i>205 079</i>	<i>190 152</i>	<i>-14 927</i>	<i>-7,28%</i>
<i>Subventions et primes d'épuration</i>	<i>904 222</i>	<i>787 781</i>	<i>-116 441</i>	<i>-12,88%</i>
<i>Produits de gestion courantes</i>	<i>7 719</i>	<i>53 172</i>	<i>45 453</i>	<i>588,84%</i>
<i>Produits exceptionnels</i>	<i>12 120</i>	<i>107 962</i>	<i>95 842</i>	<i>790,79%</i>
<i>Autres prestations</i>	<i>37 961</i>	<i>42 881</i>	<i>4 919</i>	<i>12,96%</i>
<b>Redevance modernisation réseaux</b>	<b>691 917</b>	<b>636 864</b>	<b>-55 053</b>	<b>-7,96%</b>
<b>Charges réelles de fonctionnement</b>	<b>7 401 272</b>	<b>7 476 811</b>	<b>75 539</b>	<b>1,02%</b>
Charges générales	3 197 228	2 984 348	-212 880	-6,66%
<i>dont spanc</i>	<i>164 914</i>	<i>106 194</i>	<i>-58 720</i>	<i>-35,61%</i>
Reversement à l'agence de l'eau	675 000	666 229	-8 771	-1,30%
Charges de personnel	2 838 504	2 686 315	-152 189	-5,36%
Charges de gestion courantes	86 884	63 560	-23 324	-26,85%
Charges financières	531 711	611 237	79 526	14,96%
Charges exceptionnelles et div.	71 944	366 122	294 178	408,90%
Dotations aux provisions	0	99 000	99 000	-
Opérations d'ordre fonctionnement	1 648 404	1 492 407	-155 997	-9,46%
Reprise du résultat N-1 fonctionnement	601 137	1 229 100	627 964	104,46%
<b>Solde d'exécution de fonctionnement</b>	<b>1 985 416</b>	<b>1 766 978</b>	<b>-218 438</b>	<b>-11,00%</b>
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>5 981 495</b>	<b>6 069 623</b>	<b>88 128</b>	<b>1,47%</b>
Recettes propres d'investissement	966 248	832 080	-134 168	-13,89%
<i>Dont Subventions d'investissement</i>	<i>120 342</i>	<i>345 329</i>	<i>224 987</i>	<i>186,96%</i>
<i>Dont FCTVA</i>	<i>773 636</i>	<i>468 759</i>	<i>-304 877</i>	<i>-39,41%</i>
Emprunts réalisés	1 550 000	2 685 885	1 135 885	73,28%
Opérations d'ordre investissement	1 648 404	1 795 342	146 938	8,91%
Reprise du résultat N-1 investissement	1 816 842	756 316	-1 060 526	-58,37%
<b>Dépenses d'investissement</b>	<b>4 920 968</b>	<b>5 782 835</b>	<b>861 867</b>	<b>17,51%</b>
Remboursement de la dette (hors refin.)	1 433 627	1 508 372	74 745	5,21%
<i>Dépenses d'équipement</i>	<i>3 487 341</i>	<i>4 274 463</i>	<i>787 122</i>	<i>22,57%</i>
<b>Solde d'exécution investissement</b>	<b>-756 316</b>	<b>-469 528</b>	<b>286 788</b>	<b>-37,92%</b>
<b>Solde RAR</b>	<b>0</b>	<b>-590 251</b>	<b>-590 251</b>	<b>-</b>
<b>Résultats de l'exercice</b>	<b>1 229 100</b>	<b>707 199</b>	<b>-521 901</b>	<b>-42,46%</b>
<b>Epargne brute</b>	<b>3 032 683</b>	<b>2 030 285</b>	<b>-1 002 398</b>	<b>-33,05%</b>
<b>Epargne nette</b>	<b>1 599 056</b>	<b>521 913</b>	<b>-1 077 143</b>	<b>-67,36%</b>
<b>Encours au 31/12</b>	<b>22 888 454</b>	<b>24 065 968</b>	<b>1 177 514</b>	<b>5,14%</b>
<b>Encours fin d'année / épargne brute</b>	<b>7,55</b>	<b>12</b>		

## **IV – INDICATEURS DE PERFORMANCE**

### **IV.1 – Taux de desserte par les réseaux**

Le taux de desserte des abonnés desservis par le réseau dans les zones retenues en assainissement collectif lors des réunions du Conseil Communautaire du 7 juillet 2005 et du 14 décembre 2006 atteint 99,1 %.

### **IV.2 – Indice de connaissance des réseaux**

Selon les critères de l'arrêté du 2 décembre 2013, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées est estimé à 71 sur 120.

### **IV.3 – Conformité de la collecte**

La collecte des eaux usées et pluviales est globalement conforme. L'autosurveillance réglementaire des réseaux d'assainissement et des déversoirs d'orage a été mise en place au cours de l'année 2011 dans les agglomérations d'assainissement concernées par l'arrêté du 21 juillet 2015.

Elle est maintenant déployée comme outil de « diagnostic permanent » sur des agglomérations d'assainissement non concernées par l'arrêté du 21 juillet 2015 mais sujettes à des taux élevés d'eaux claires parasites ou présentant désordres dans la collecte d'eaux usées (Bourogne-Village, Banvillars).

### **IV.4 – Conformité des systèmes d'épuration**

La Police de l'Eau n'a pas fourni les éléments pour l'année 2016 au moment de boucler ce rapport.

### **IV.5 – Evacuation des boues**

Le compostage est devenu l'unique filière de valorisation des boues.

En 2015, 100 % des boues ont été valorisées par cette filière réglementaire évitant ainsi l'incinération ou la mise en décharge.

### **IV.6 – Taux de débordement chez les usagers**

Le taux de débordement est de 3 pour 1 000 habitants desservis.

#### IV.7 – Points noirs du réseau

Le nombre de points nécessitant des interventions fréquentes de curage est de 5 par 100 km de réseau.

#### IV.8 – Taux moyen annuel de renouvellement des réseaux

Le taux moyen annuel de renouvellement sur les réseaux eaux usées (séparatif et unitaire) est de 0,47 %.

#### IV.9 – Connaissance des rejets au milieu naturel

Selon la grille de l'annexe 1 du décret 2007-675, le calcul de cet indice est présenté dans le tableau ci-dessous par agglomération d'assainissement :

Belfort	Bavilliers	Sud Savoureuse	Bourogne Méziré Morvillars	Bourogne Ville	Chèvremont Pérouse	Denney	Vézelois Meroux	Châtenois	Sevenans	Banvillars	Dorans
110	100	100	90	100	70	70	100	100	60	80	60

#### IV.10 – Taux d'impayés assainissement

Le taux d'impayés au 31 décembre 2016 sur les recouvrements effectués par le Trésorier Public sur l'exercice 2015 est d'environ 2,87 %.

#### IV.11 – Indice de mise en œuvre de l'ANC

Selon les critères de l'arrêté du 2 mai 2007 et du décret 2007-675, cet indice est de 140 sur 140.

#### IV.12 – Taux de conformité des dispositifs d'ANC

Cet indice est de 83,03 % sur 876 installations déjà contrôlées.

#### IV.13 – Traitement des réclamations

En sus des débordements d'égouts rapportés plus haut, 197 réclamations relatives à des problèmes divers et notamment d'odeurs ont été recensées en 2016.

## V - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- Agglomération d'assainissement Sud Savoureuse :
  - Interconnexion Eaux Usées entre Châtenois les Forges et la Step Sud Savoureuse : 820 ml de réseau de refoulement Pehd 200 mm
  - Dévoiement de 120 ml de réseau EP DN 1000 à Dorans RD18 dans le cadre des travaux du nouvel échangeur A36
- Agglomération d'assainissement Essert-Bavilliers :
  - Interconnexion Eaux Usées entre Banvillars et Argésans : 985 ml de réseau de refoulement Pehd 110, 110 ml de réseau gravitaire DN 200 mm et un poste de refoulement à séparation de solide.
- Agglomération d'assainissement Belfort 1<sup>ère</sup> couronne :
  - Finalisation des études maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation de l'aération de la STEP de Belfort et lancement des consultations travaux.
  - Lancement du marché de gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) pour la DEA.
- Agglomération d'assainissement Chèvremont-Perouse :
  - Lancement d'un marché de travaux en vue requalification dégrilleur entrée STEP Chèvremont.

## VI – TRAVAUX REALISES

### VI.1 – Travaux d'extension et de renouvellement

#### Rénovation des réseaux

Commune	Rue	Nature des travaux	Coût TTC
Belfort	Rue du Comte de la Suze	Réparation collecteur unitaire (60 ml)	50 422,99 €
Danjoutin	Route des noz	Réparation collecteur eaux usées (70 ml)	54 141,68 €
Belfort	Rue du Luxembourg	Réparation suite à un effondrement sous chaussée	28 997,49 €
Belfort	Rue de la Fraternité	Réparation collecteur unitaire (50 ml)	36 720,83 €
Valdoie	Rue Oscar Ehret	Réparation collecteur eaux usées (130 ml)	121 698,00 €
Essert	Rue de Gaulle	Réparation collecteur eaux pluviales	9 621,40 €
Dorans Sevenans Trévenans	Echangeur autoroutier	Dévoiement par création de réseaux gravitaires (275 ml) et refoulement (280 ml) eaux usées	199.200 €

#### Extension des réseaux (conformément au Schéma Directeur)

Commune	Rue	Nature des travaux	Coût TTC
Sermamagny	Rue d'Evette RD24	260 ml de collecteur gravitaire 200 mm, 300 ml de refoulement 110 mm , 1 poste de refoulement	210.000 €

#### Réseaux eaux pluviales

Commune	Rue	Nature des travaux	Coût TTC
Andelnans	Rue des Etangs	90 ml de canalisation en PVC 315 mm	14.000 €
Urcerey	Rue du Mont Vaudois	260 ml de canalisation en Pehd 350 mm	76800 €

## VI.2 – Travaux divers

Nature	Total travaux réalisés
Mise à niveau et réparation de tampons	246
Aménagement regard de branchement	6
Réparation de collecteur eaux usées	10
Réparation de collecteur eaux pluviales	8
Réparation de branchement eaux usées	29
Travaux divers (enrobés, accès,...)	17
Réparation et construction de regard	4
Curage de fossés (mL)	5 969
Mise en place de tête d'acqueduc	63

## VII – ORIENTATIONS POUR L'AVENIR, ENJEUX

- Bassin d'orage de Dorans : démolition de la STEP, construction d'un bassin enterré de 300 m<sup>3</sup>, 325 ml de conduite de refoulement pour 355.000 €
- Refoulement Châtenois / STEP Sud Savoureuse : fourniture et mise en œuvre d'une station de refoulement et démolition de la STEP de Châtenois et études de sol pour 290.000 €
- Poursuite du programme de travaux de rénovation des réseaux d'assainissement sur Belfort pour un montant de 340 000 €.
- Poursuite du programme de réduction des Eaux Claires Parasites (ECP) sur Andelnans, Bavilliers, Argiésans, Belfort, Bourogne, Châtenois les Forges et Fontaine.
- Opérations « eaux pluviales » (49/51) à Méziré, Essert et Roppe.
- Travaux de requalification de l'aération des bassins biologiques de la STEP de Belfort.
- Divers travaux de requalification d'équipements électromécaniques sur ouvrages d'assainissement.
- Poursuite de la mise en place du logiciel de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur (GMAO).

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau



# SAUVONS L'EAU!

## LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

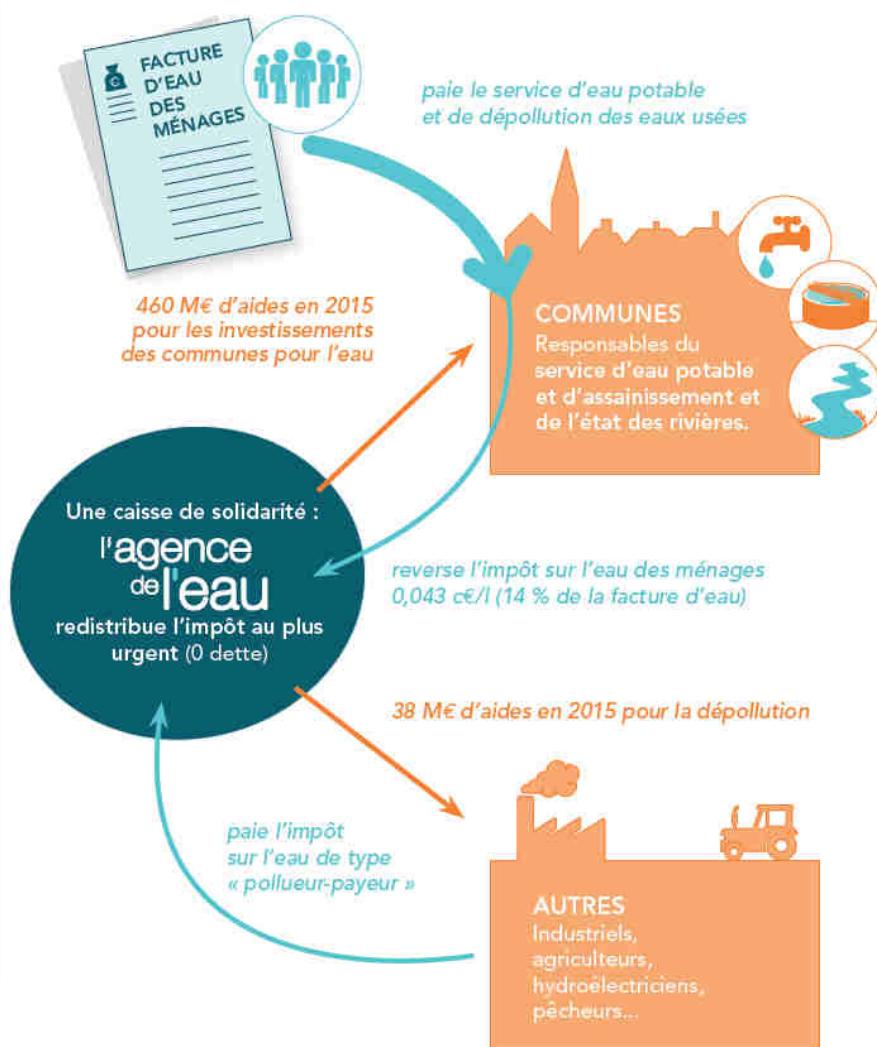
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de 3,63 € TTC/m<sup>3</sup> et de 4,02 € TTC/m<sup>3</sup> en France\*. 14 % de la facture d'eau est un impôt qui retourne à l'eau via l'agence de l'eau.

Votre impôt est réinvesti pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

\*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2014.



# ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2015

## > Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau **(46 millions €)**

325 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation de l'irrigation...) ont permis d'économiser 46 millions m<sup>3</sup> en 2015 soit la consommation d'une ville de 600 000 habitants.

## > Pour dépolluer les eaux **(121 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)**

43 stations d'épuration aidées en 2015. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

## > Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques **(34 millions €)**

41 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

5 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

## > Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates **(12 millions €)**

25 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

## > Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité **(65 millions €)**

85 km de rivières restaurées et 135 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

2888 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 1 112 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10 000 ha de zones humides au cours des 5 prochaines années. Telle une éponge, les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

## > Pour la solidarité internationale **(4 millions €)**

78 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

# L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

**2016**

## 535 M€ DE REDEVANCES EN 2016

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m<sup>3</sup>/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.



## UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

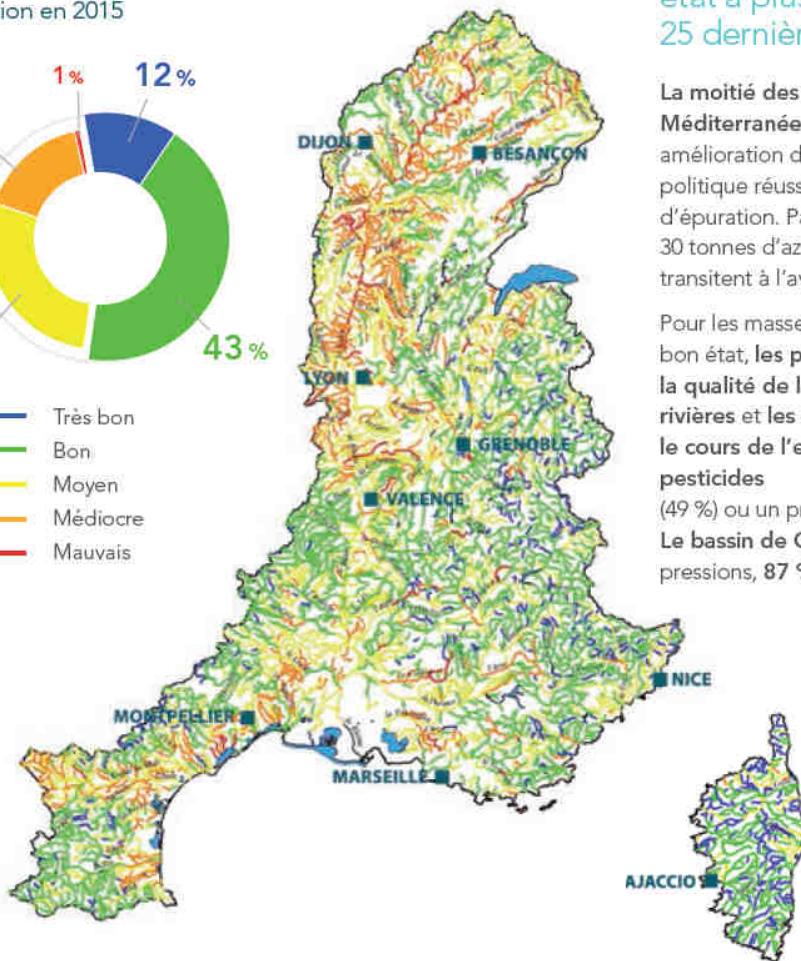
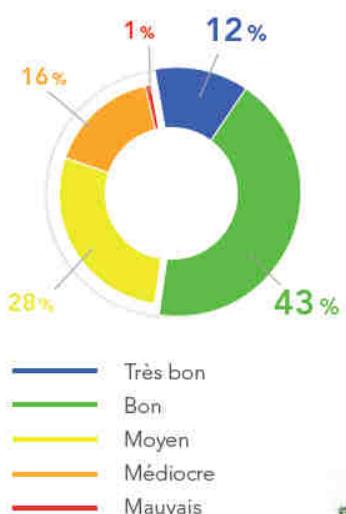
### Montant prévisionnel des aides pour 2016



**Aides aux communes rurales :** l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement. Elle y consacre environ 100 millions €/an, dont plus de 50 millions au titre du dispositif spécifique de solidarité urbain-rural.

## QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau  
Situation en 2015



Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi 30 tonnes d'azote ammoniacal par jour en moins qui transittent à l'aval de Lyon.

Pour les masses d'eau n'ayant pas encore atteint le bon état, les principales causes de dégradation de la qualité de l'eau sont l'artificialisation du lit des rivières et les barrages et les seuils qui barrent le cours de l'eau (75 % des cas), la pollution par les pesticides (49 %) ou un problème lié aux prélèvements (33 %). Le bassin de Corse est relativement épargné par ces pressions, 87 % de ses rivières sont en bon état.

### La qualité des rivières et de la Méditerranée sur smartphone et tablette

**NOUVEAUTÉ 2016**

Une nouvelle rubrique :  
Quels poissons  
peuplent nos rivières ?



Appli qualité rivière



Appli qualité Méditerranée

Découvrez l'état de santé des rivières en France et de la Méditerranée avec les deux applications mobiles de l'agence de l'eau.

#### Bassin Rhône-Méditerranée

- > 14 millions d'habitants
- > 25 % du territoire français
- > 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- > 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

#### Bassin de Corse

- > 300 000 habitants permanents
- > 2,7 millions de touristes chaque année
- > 3 000 km de cours d'eau
- > 1 000 km de côtes



[www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)  
le 1<sup>er</sup> site  
d'actualités sur l'eau

AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE  
2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07  
Tél. : 04 72 71 26 00  
[www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr) - [www.sauvonsleau.fr](http://www.sauvonsleau.fr)